

## Que sont les TAP ?

Les TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires) sont des temps d'activités organisés dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Sur le RPI « Mauressac/Puydaniel/Lagrâce-Dieu, ils sont pris en charge par le SIVOM<sup>(1)</sup> « Merlan Rauzé du Ruisseau », en **prolongement de la journée de classe.**

**Ces activités visent un double objectif :**

- **équilibrer la semaine** scolaire en allégeant les journées d'enseignement pour mieux prendre en compte les capacités de concentration et d'apprentissage de l'enfant,
- lui permettre de **s'épanouir et s'éveiller** en favorisant l'accès un éventail d'activités sportives, artistiques, culturelles et créatives.

En complément des TAP, des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), sont proposées par les enseignants.

Les temps d'activités péri-scolaires sont gratuits et non obligatoires. Les parents qui le souhaitent peuvent reprendre leurs enfants après le temps d'enseignement.

Le SIVOM lance un appel à destination des personnes (parents, grands parents, retraités...) ou associations qui souhaiteraient proposer bénévolement, des projets pour animer ces temps d'activités péri-scolaires (TAP).

**« Si vous avez envie de transmettre votre savoir ou votre passion aux enfants, que vous soyez photographes, jardiniers, passionnés de peinture, musicien ou aimant les jeux de société, vous serez les bienvenus ».**

Qu'ils soient animateurs, enseignants, intervenants spécialisés et/ou associatifs, le rôle d'encadrant des TAP est de prendre en charge un groupe d'enfants en leur apportant un contenu éducatif, ludique et complémentaire du temps scolaire.

### Quand les TAP auront lieu ?

Les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi à

- Lagrâce-Dieu : de 15h30 à 16h15
- Puydaniel : de 15h45 à 16h30
- Mauressac : de 15h50 à 16h35

### Quelles activités ?

Ces activités, dont la mise en œuvre sera progressive durant cette 1ère année, se veulent des temps de qualité avec une progression pédagogique pour l'enfant, sans pour autant alourdir sa journée déjà longue et fatigante.

La diversité et la richesse des activités dépendront du nombre et de la disponibilité des intervenants.

### Une convention pour définir les rôles de chacun :

Après étude du projet d'activité décrit, une convention sera signée entre le SIVOM « Le Merlan Rauzé du Ruisseau (président Joël Cazajus) et l'intervenant bénévole.

Vous êtes intéressées ? Merci de contacter le secrétariat du SIVOM « Le Merlan Rauzé du Ruisseau »

par mail : [sivom.merlanrauze@orange.fr](mailto:sivom.merlanrauze@orange.fr)

Tél. 05 61 99 02 64.

Permanences : lundi et jeudi matin

### Comment inscrire son enfant à ces activités ?

Le planning sera envoyé aux parents par mail ou cahier de correspondance.

Les parents pourront alors inscrire leurs enfants pour un cycle d'activités entre deux périodes de vacances scolaires par ce même canal.



<sup>(1)</sup> SIVOM : **S**yndicat **I**ntercommunal à **V**Ocation **M**ultiple